Envoyé en préfecture le 30/05/2026
Reçu en préfecture le 30/05/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260528-20260528_D01-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2026

Le vingt-huit mai deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 1 **Présents : 18** **Excusé : 1** **Votants : 18**

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, LAURENT Marie-Thérèse, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BLANCHARD Pierre-Jacques, BOURDON David, BOUREUX Adeline, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : ROYER Christophe

Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260528 – D01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2026

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2026 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 22 mai 2026.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 29 mai 2026
La Maire – Sophie BOUCHON

MAIRIE DE ST-JACUT LES PINS 56 Morbihan

Le secrétaire – Xavier GUILLOTIN

Publié le : 30 mai 2026